

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 17^e jour du mois de janvier deux mille dix-sept (17 janvier 2017), à la salle municipale de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller
Monsieur Gérald Delisle, conseiller
Madame Isabelle Denis, conseillère
Madame Diane Morasse, conseillère
Monsieur Michel Sasseville, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Yves Pagé, conseiller était absent à cette séance.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 6 et du 13 décembre 2016
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Correction du PV de juillet 2016

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Autorisation paiement - Frais de remboursement des élus

3 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 3.1 Avis de motion qu'il sera présenté un règlement pour remplacer le plan d'urbanisme avec dispense de lecture
- 3.2 Avis de motion qu'il sera présenté un règlement relatif à l'émission des permis et certificats avec dispense de lecture
- 3.3 Avis de motion qu'il sera présenté un règlement administratif avec dispense de lecture
- 3.4 Avis de motion qu'il sera présenté un règlement de lotissement avec dispense de lecture
- 3.5 Avis de motion qu'il sera présenté un règlement de construction avec dispense de lecture
- 3.6 Avis de motion qu'il sera présenté un règlement de zonage avec dispense de lecture
- 3.7 Adoption des projets: règl. #342 plan d'urbanisme, règl. #343 administratif, règl. #344 relatif à l'émission des permis et certificats, règl. #345 concernant le lotissement, règl. #346 vs construction, règl. #347 de zonage

3.8 Résolution fixant la date de l'assemblée aux fins de consultation au 8 février 2017 à 19h00

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

4.1 Résolution adoptant le règlement #340 fixant le tarif service aqueduc Montauban

4.2 Résolution adoptant le règlement #341 modifiant le règlement #224 concernant le tarif pour le service d'aqueduc Notre Dame

4.3 Résolution approbation du rapport final subvention du réseau routier local 2016 chemin Paquin au montant de \$24 348.22

4.4 Résolution approbation du rapport final subvention du réseau routier local 2016 rue Enchantée au montant \$29 780.46

4.5 Résolution approbation du rapport final subvention du réseau routier local au montant de \$783 312.03

4.6 Résolution approbation du rapport final PDAF 2016 Ch. Lac-Seigneur et Rue des Ballades au montant de \$63 115.30

5 Loisirs et culture, Santé et bien-être

5.1 Résolution salaire coordonnatrice de la Bibliothèque municipale

5.2 Résolution participation Expo Mékinac

5.3 Résolution prêt terrain et équipements au NDA Jam pour 2017

5.4 Résolution appui à la Coopérative de solidarité Villa des Sablois concernant demande d'aide financière

5.5 Résolution adoptant le budget OMH Notre-Dame-de-Montauban

6 Autres sujets

6.1 Comité exécutif ressources humaines pour la restructuration 3 personnes

7 Varia

8 Période de questions - Parole à l'assemblée

9 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Guy Lavoie, maire. Monsieur Benoit Caouette, directeur général adjoint, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2017-01-01

Monsieur Lavoie fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillée, appuyé par le conseiller Gérald Delisle et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance

du 17 janvier 2017 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal du 6 et du 13 décembre 2016

2017-01-02

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016 ont été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel et résolu que ces procès-verbaux soient adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE à l'unanimité.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2017-01-03

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de janvier 2017 faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de décembre 2016 et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Denis, appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de janvier 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité.

1.5 Correction du PV de juillet 2016

2017-01-04

Il est proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillée, appuyé par le conseiller Gérald Delisle et résolu que le conseil municipal autorise les changements au procès-verbal du 5 juillet 2016 à la section des comptes à payer. On devrait lire comme suit:

Entreprise Crête, chèque # 26329

Benoit Caouette chèque # 26330

ADOPTÉ à l'unanimité.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

2017-01-05

CONSIDÉRANT que la liste des comptes ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par la conseillère Isabelle Denis et la conseillère Diane Léveillée Morasse ;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition, la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT que le paiement des comptes inclus les chèques #26692 à #26768, accès D #R31416, R438,29 ainsi que les salaires du 3 décembre 2016 au 7 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Sasseville, appuyé par le conseiller Gérald Delisle et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 décembre 2016, au montant de 146 604.32 \$, soient approuvés et payés.

ADOPTÉE à l'unanimité.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 décembre 2016.

Benoît Caouette
Directeur général adjoint

2.2 Autorisation paiement - Frais de remboursement des élus

2017-01-06

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois de décembre 2016.

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Michel Sasseville et résolu que nous n'avons aucune dépenses encourues du mois de décembre 2016.

ADOPTÉ à l'unanimité.

3 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

3.1 Avis de motion qu'il sera présenté un règlement pour remplacer le plan d'urbanisme avec dispense de lecture

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Louis Martel, qu'il y aura un projet de règlement pour remplacer le plan d'urbanisme avec dispense de lecture.

3.2 Avis de motion qu'il sera présenté un règlement relatif à l'émission des permis et certificats avec dispense de lecture

Avis de motion est donné par le conseiller Gérald Delisle, qu'il sera présenté un règlement relatif à l'émission des permis et certificats avec dispense de lecture.

3.3 Avis de motion qu'il sera présenté un règlement administratif avec dispense de lecture

Avis de motion est donné par la conseillère Diane Morasse Léveillée, qu'il sera présenté

un règlement administratif avec dispense de lecture.

3.4 Avis de motion qu'il sera présenté un règlement de lotissement avec dispense de lecture

Avis de motion est donné par le conseiller Michel Sasseville, qu'il sera présenté un règlement de lotissement avec dispense de lecture.

3.5 Avis de motion qu'il sera présenté un règlement de construction avec dispense de lecture

Avis de motion est donné par le conseiller Gérald Delisle, qu'il sera présenté un règlement de construction avec dispense de lecture.

3.6 Avis de motion qu'il sera présenté un règlement de zonage avec dispense de lecture

Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Denis, qu'il sera présenté un règlement de zonage avec dispense de lecture.

3.7 Adoption des projets: règl. #342 plan d'urbanisme, règl. #343 administratif, règl. #344 relatif à l'émission des permis et certificats, règl. #345 concernant le lotissement, règl. #346 vs construction, règl. #347 de zonage

2017-01-07

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame de Montauban entame le processus de remplacement des règlements d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil adopte les projets de règlements suivants: règlement #342 plan urbanisme, règlement #343 administratifs, règlement #344 relatif à l'émission des permis et certificats, règlement #345 concernant le lotissement, règlements #346 vs construction ainsi que le règlements #347 de zonage.

ADOPTÉ à l'unanimité.

3.8 Résolution fixant la date de l'assemblée aux fins de consultation au 8 février 2017 à 19h00

2017-01-08

CONSIDÉRANT que nous devons faire une assemblée de consultation avant l'adoption des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que nous avons adopté les projets de règlements d'urbanisme #342 à 347 inclusivement;

Il est proposé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillé, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que ce conseil fixe la date de l'assemblée publique aux fins de consultation au 8 février 2017 à 19h00 au Centre Municipal, situé au 477 avenue des Loisirs.

ADOPTÉ à l'unanimité.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Résolution adoptant le règlement #340 fixant le tarif service aqueduc Montauban

2017-01-09

CONSIDÉRANT que l'avis de présentation a été donné le 13 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est régie par les dispositions du code municipal;

Il est proposé par le conseiller Géralde Delisle appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel et il est en conséquence, ordonné par le règlement de ce conseil portant le numéro 340 et ce conseil ordonne ce qui suit:

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement portera le titre de : fixant le tarif du service d'aqueduc Montauban

ARTICLE 2 TARIF USAGERS ET LES COMMERCES (ART.34a)

Le tarif général de base pour les usagers ainsi que les commerces sera de \$215.00 par logement.

ARTICLE 3 DATE EFFECTIVE

Le présent règlement sera effectif à partir du 1 janvier 2017.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-de-Montauban, ce 17ième jour de janvier 2017.

Jean Guy Lavoie, Maire

Benoit Caouette, directeur général adjoint

4.2 Résolution adoptant le règlement #341 modifiant le règlement #224 concernant le tarif pour le service d'aqueduc Notre Dame

2017-01-10

CONSIDÉRANT que l'avis de présentation a été donné le 13 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est régie par les dispositions du Code Municipal;

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville appuyé par le conseiller Gérald Delisle et il est en conséquence ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 341 ce qui suit:

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement portera le titre de : Règlement modifiant le règlement #224 concernant le tarif pour le service d'aqueduc Notre-Dame.

ARTICLE 2 TAFIR USAGER ET LES COMMERCES

Le tarif général de base pour les usagers ainsi que les commerces sera de \$135.00 par unité de logement.

ARTICLE 3 DATE EFFECTIVE

Le présent règlement sera effectif à partir du 1er janvier 2017 pour tous les usagers.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-de-Montauban, ce 17ième jour de janvier 2017.

Jean Guy Lavoie, Maire

Benoit Caouette, directeur général adjoint

4.3 Résolution approbation du rapport final subvention du réseau routier local 2016 chemin Paquin au montant de \$24 348.22

2017-01-11

CONSIDÉRANT que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Paquin pour un montant subventionné de 15 000.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Électrification des Transports.

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martell appuyé par la conseillère Diane Morasse Léveillé que ce conseil approuve les travaux sur le chemin Paquin au montant de \$24 348.22

Que la part de la Municipalité est de 9348.22\$, qui a été pris à même le budget de voirie 2016.

Adopté à l'unanimité.

4.4 Résolution approbation du rapport final subvention du réseau routier local 2016 rue Enchantée au montant \$29 780.46

2017-01-12

CONSIDÉRANT que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Enchantée pour un montant subventionné de \$20 000.00, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle appuyé par le conseiller Michel Sasseville que ce conseiller approuve les travaux sur la rue Enchantée au montant de \$29 780.46;

Que la part de la municipalité est de 19 780.46\$ qui a été pris à même le budget de voirie 2016;

Adopté à l'unanimité.

4.5 Résolution approbation du rapport final subvention du réseau routier local au montant de \$783 312.03

2017-01-13

CONSIDÉRANT que la municipalité a eu une contribution financière de 578 758.00\$ dans le programme réhabilitation du réseau routier local dans le volet accélération des investissements sur le réseau routier local;

CONSIDÉRANT que la municipalité a terminé les travaux au montant de \$783 312.03 pour la réalisation des travaux prévu en vertu du programme;

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil approuve les dépenses au montant de 783 312.03\$ dans le programme réhabilitation du réseau routier local dans le volet AIRRL 2015-058;

- QUE la part de la municipalité est de \$204 554.03;
- QUE les travaux ont été financé par le règlement d'emprunt au montant de 785 000.00\$

Adopté à l'unanimité.

4.6 Résolution approbation du rapport final PDAF 2016 Ch. Lac-Seigneur et Rue des Ballades au montant de \$63 115.30

2017-01-14

CONSIDÉRANT que la municipalité a obtenu une contribution financière au montant de 44000.00\$ dans le programme d'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT que les travaux prévu étaient le rechargement du chemin du Lac-Seigneur ainsi que le chemin de Ballades dans le secteur du lac Carillon;

CONSIDÉRANT que les travaux sont réalisés à 100%;

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel que ce conseil approuve les dépenses au montant de 63 115 30\$ pour la réalisation des travaux sur le chemin du Lac-Seigneur et le chemin des Ballades dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts;

- QUE la part de la municipalité est de 19 115.30\$ qui a été pris à même le budget de voirie 2016;

Adopté à l'unanimité.

5 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1 Résolution salaire coordonnatrice de la Bibliothèque municipale

2017-01-15

CONSIDÉRANT que la bibliothécaire avait demandé une augmentation de salaire de 1.50\$ de heure;

CONSIDÉRANT que le montant total que cela représente avait été prévu au budget 2017;

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle appuyé par la conseillère Diane Morasse Léveillé que ce conseil antécipé la décision prise lors de la réalisation du budget 2017 d'accorder \$1.50 de l'heure de plus à la coordonatrice de la bibliothèque municipale.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Résolution participation Expo Mékinac

2017-01-16

CONSIDÉRANT que la chambre des commerces de Mékinac organise la 5ième édition de l'Expo Mékinac et lance une invitation à toutes les entreprises et municipalités de Mékinac;

CONSIDÉRANT que l'exposition est prévue les 21,22 et 23 avril prochain au Sportium municipal de St-Tite;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire participer à cette exposition afin de faire connaître son territoire et ces services;

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville appuyé par la conseillère Diane Morasse Léveillé que ce conseil participe à l'Expo Mékinac qui se tiendra les 21,22 et 23 avril 2017;

- QUE la municipalité prend un kiosque de 10 x 10 pieds au montant de 275.00\$ et paie les frais des gens qui s'occuperont du kiosque lors de l'activité.

Adopté à l'unanimité.

5.3 Résolution prêt terrain et équipements au NDA Jam pour 2017

2017-01-17

CONSIDÉRANT que le comité du NDA JAM désire faire la 12ième édition de leur festival;

CONSIDÉRANT que le comité a besoin d'utiliser le terrain des loisirs, l'agora, la partie au pied de la Montagne;

CONSIDÉRANT que ce festival est important pour notre municipalité puisqu'il y a plus de 4000 visiteurs qui viennent voir ce festival;

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil autorise le prêt gratuitement des terrains des loisirs, l'agora, la partie au pied de la montagne.

Adopté à l'unanimité

5.4 Résolution appui à la Coopérative de solidarité Villa des Sablois concernant demande d'aide financière

2017-01-18

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité Villa des Sablois à présenté un projet dans le cadre de la phase II auprès de la Société d'Habitation du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une offre de vente a été offerte par la Résidence des SABlois à la Coopérative d'hébergement de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT que cette offre se substitue aisément à la première démarche;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir la vocation de la résidence des Sablois pour l'hébergement pour des aînés en perte d'autonomie ayant un besoin d'accompagnement 24 heures par jour et 7 jours semaine;

CONSIDÉRANT le partenariat innovateur de la nouvelle coopérative avec les Aides Familiales de Mékinac pour ce type précis de services et la création de nouveaux emplois;

CONSIDÉRANT les avantages que les personnes âgées à faible revenu financier pourront bénéficier par un tel partenariat;

CONSIDÉRANT qu'il y a un désir à moyen terme d'aménager un local dans cette résidence pour une supra-infirmière ou un médecin itinérant;

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville appuyé par la conseillère Isabelle Denis que ce conseil appui la demande d'aide financière dans le programme FDT régionale de la MRC de Mékinac car c'est l'endroit le plus près de notre municipalité que nos aînés pourront utiliser.

Adopté à l'unanimité.

5.5 Résolution adoptant le budget OMH Notre-Dame-de-Montauban

2017-01-19

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation Municipale Notre-Dame-de-Montauban avec un déficit de 36 153.00\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit contribuer à la hauteur de 10% du déficit;

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel que ce conseil approuve le budget de l'Office d'Habitation Municipale Notre-Dame-de-Montauban avec un déficit de 36 153.00\$ pour l'année 2017;

- QUE la part de la Municipalité qui représente 10% est de 3615.00\$ pour 2017;

Adopté à l'unanimité.

6 AUTRES SUJETS

6.1 Comité exécutif ressources humaines pour la restructuration 3 personnes

2017-01-20

CONSIDÉRANT que la municipalité a donné un mandat à la Fédération Québécoise Municipalités pour faire la restructuration;

CONSIDÉRANT que le conseil va travailler avec un comité exécutif de 4 personnes comme suit: Maire, un membre de direction ainsi que 2 conseillers;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Denis appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil approuve la structure pour le comité exécutif de ressources humaines et que lors d'une séance ultérieure sera nommé les 2 conseillers.

Adopté à l'unanimité.

7 VARIA

8 PÉRIODE DE QUESTIONS - PAROLE À L'ASSEMBLÉE

9 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-01-21

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Jean-louis Martel et résolu que la séance soit levée à 21h20.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Guy Lavoie
Maire

Monsieur Benoit Caouette
Directeur général adjoint

" Je, _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce ____ janvier 2017.